

## **Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif par le groupe « Florimond Desprez », à travers sa filiale « FD Admiral SAS », de la société nouvelle « United Beet Seeds, SRL » par la détention de 75% de son capital social et des droits de vote associés**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2 -14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

### **Noms des entreprises et groupes concernées :**

- **L'acquéreur** : La société « Florimond Desprez » à travers sa filiale « FD Admiral SAS »;
- **La cible** : La société « United Beet Seeds , SRL»

### **Nature de l'opération**

- Acquisition du contrôle exclusif

### **Secteur économique concerné**

La recherche, le développement, la production et la vente de semences de betterave sucrière

### **Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 25 mars 2024

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique par lequel le groupe français « Florimond Desprez », à travers sa filiale « FD Admiral », société de droit français, inscrite au registre du commerce de Lille Métropole sous le numéro B 481 419 363 et dont le siège social est au Lieudit Wattines, 59242 Cappelle en Pevelle, France, entend prendre le contrôle exclusif d'une société nouvellement créée, en association avec « DLF Seeds A/S », société danoise dont le siège social est sis Ny Oestergade 9, 4000 Roskilde, Danemark, dénommée « United Beet Seeds » (société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège est sis Industriepark 15, 3300 Tienen (Belgique) et enregistrée sous le numéro 1005.997.787), qui combine les sociétés et activités de « Florimond Desprez » et du groupe danois « DLF » actives dans le domaine des semences de betteraves sucrières et fourragères et de chicorée industrielle, dans le monde et notamment au Maroc.

La société « United Beet Seeds » regroupera certains actifs des sociétés « Florimond Desprez » et « DLF Seeds A/S ». En effet, « Florimond Desprez » s'est engagée à transférer à « United Beet Seeds » 100% des actions de la société « SES VanderHave BV » immatriculée aux Pays-Bas et 100% des actions de « Maison Fernand Lepeuple » immatriculée en France. « DLF Seeds A/S » s'est quant à elle engagée à transférer « DLF Beet Seed ApS » immatriculée au Danemark, « DLF Recherche » immatriculée en France, « DLF Beet Seed Italia SRL » immatriculée en Italie, « DLF Tohumculuk Ticaret Limited Sirketi » immatriculée en Turquie, « DLF Hilleleshög Sp z.o.o. » immatriculée en Pologne, « MariboHilleleshog LLC » immatriculée en Russie, « DLF Beet Seed GmbH » immatriculée en Allemagne, et 50% des actions de « Magno Seed LLC » immatriculée aux Etats-Unis.

Fait à Rabat le 14 mars 2024